

LE TRAIT D'UNION

volume 48 numéro 03; mars-avril 2023



12 mars

+1h

- Assemblée générale du club 50 ans p.13
- Dîner des Aînés p.17

ONDE DE CHOC À SAINT-BRUNO! P.4



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

**Transport
Pierre Dionne**

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Pour une estimation rejoindre Valérie

① 418 551-2557

📞 418 492-7257

@ val.lavoie28@hotmail.com

📍 1, rue Dionne, St-Bruno-de-Kamouraska QC G0L 2M0

Toiture VR
Construction inc.

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 20 avril 2023



Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno	Myrtha St-Pierre
Angèle Dionne	Constance Gagné
Andrée Michaud	Guylaine St-Pierre
Centre d'Art du Kamouraska	MRC du Kamouraska
Fabrique	Denise Gagnon
Nathalie Roy	

Sommaire :

Page 3 - 4 : Éditorial
Page 4 : Onde de choc à Saint-Bruno!
Page 5 - 11 : Chronique municipale
Page 11 : Permaculture
Page 12 : Chronique culinaire - Comité embellissement
Page 13 : Club 50 ans et + - Avis convocation - Carrefour 50 ans
Page 14 : Atelier Mon-Choix -
Page 15 - 16 : Biblio
Page 17 : Office de protection du consommateur - Place aux Aînés - Place de l'église
Page 18: Nouvelle autrice
Page 19 : Nouveau service de transport - Centre d'Art du Kamouraska
Page 20 : MRC Kamouraska - Centre-femmes
Page 21 : A savoir avant de signer un bail - Place de l'église
Page 22 : Horaires d'ouverture
Page 23 - 24 : Commanditaires



De Saint-Bruno à l'Ukraine en un clic

Permettez-moi de vous raconter une histoire insolite, mais vraie, dans laquelle je me suis retrouvée au beau milieu de la guerre en Ukraine par l'entremise d'un ancien élève.

J'étais dans la mi-vingtaine et j'enseignais le français en Pologne, dans la magnifique ville de Zamość. C'était au début des années 90. Le rideau de fer venait de tomber. L'Europe de l'Est bouillonnait du désir de s'ouvrir au reste du monde.

Un soir, une main timide frappe à ma porte. Deux garçons de quinze ans, très polis, un brun et un blond, aimeraient passer du temps avec moi pour améliorer leur français. En échange, des cours de guitare. Marché conclu.

Ces jeunes menaient une vie difficile. Ils n'en parlaient jamais. Je pense que les moments qu'on passait ensemble à parler français ou à jouer des airs de Georges Brassens les soulageaient de leurs problèmes.

Quelques décennies plus tard, je suis de retour au Québec depuis longtemps. Mes deux élèves polonais ont fait du chemin : le brun est maire de Zamość, le blond est son bras droit. Diriger Zamość – petite ville tranquille située à 60 km de l'Ukraine – n'a rien d'extraordinaire. Mais un événement inattendu va donner l'occasion à nos deux acolytes de prouver leur valeur...

24 février 2022. La Russie attaque l'ensemble du territoire ukrainien. Les Polonais, qui sont les voisins et amis des Ukrainiens, se mobilisent. Quelques jours plus tard, le blond m'appelle par Messenger :

- Regarde, on est sur la route. On s'en va en Ukraine porter du matériel médical. Je n'ai rien dit à ma femme pour ne pas l'inquiéter.

Le maire est au volant de la voiture. Le camion qui les suit transporte un incubateur, du lait maternisé, des trousse de premiers soins, des médicaments. Mes amis croisent des centaines de véhicules bloqués à

la frontière ; 22 km de camions ! Par la fenêtre de leur voiture, ils me montrent des groupes de femmes et d'enfants chargés de bagages qui se dirigent à pied vers la Pologne.

- Ça y est, on est en Ukraine. Je te rappelle aussitôt qu'on arrive dans la ville de livraison.

J'essaie de me remettre au travail, mais le cœur n'y est pas. Je pense sans arrêt aux deux petits gars de quinze ans que j'ai connus autrefois, qui entrent aujourd'hui dans un pays en guerre pour apporter de l'aide.

- Tu vois, on décharge le camion avec des militaires.

C'est le travail à la chaîne. Les colis passent de main en main. Des hommes regardent la caméra et me font un signe. Je leur parle. Je suis avec eux. Une grande émotion m'envahit.

Au cours des semaines qui ont suivi, mes amis ont fait plusieurs allers-retours humanitaires en Ukraine. Ils m'ont appelée chaque fois. Pendant ce temps, des milliers de femmes et d'enfants ukrainiens ont fui vers la Pologne, laissant les hommes au combat. Beaucoup de réfugiés se sont retrouvés à Zamość. Le maire et son bras droit se sont démenés jour et nuit pendant des semaines. Travaillant d'arrache-pied, ils ont trouvé l'argent nécessaire à l'installation d'un immense chapiteau d'accueil où les réfugiés sont nourris et informés des moyens d'atteindre leur prochaine destination. Ceux qui restent passent leurs premières nuits dans des gymnases aménagés en dortoirs. Plusieurs femmes trouveront du travail sur place et s'y installeront, en espérant pouvoir un jour rentrer chez elles, retrouver leur homme vivant, reconstruire.

On ne sait jamais ce que la vie nous réserve. Qui aurait dit, dans les années 90, que deux garçons timides prendraient un jour la tête de leur ville et seraient amenés, par la force des événements géopolitiques, à se rendre plusieurs fois dans un pays agressé ? Qui aurait dit qu'ils seraient toujours en contact avec leur enseignante de français, rentrée au

Québec depuis longtemps, et qu'ils partageraient avec elle, en direct, les moments intenses et bouleversants de la guerre ?

On parle beaucoup de conflits en ce moment, mais mon histoire finit par un message de paix et d'amitié. L'amitié entre deux hommes courageux qui ne se sont jamais lâchés depuis l'enfance. L'amitié, intacte malgré la distance, entre deux élèves et leur enseignante. L'amitié entre deux peuples, que même un dictateur obstiné n'arrivera pas à désunir.

La planète nous paraît grande parfois. Mais j'en témoigne : de Saint-Bruno à l'Ukraine, il n'y a qu'un clic.

Guylaine Saint-Pierre



Livraison en Ukraine de matériel médical



Gymnase de Zamość (Pologne) aménagé en dortoir

Photographies : D. Miechowicz

À la une

Onde de choc à Saint-Bruno!

C'est avec consternation que la population constatait la fermeture du dépanneur Alimentation Saint-Bruno 2020. En effet, tôt mardi le 28 février le local étaient dépouillés de différents accessoires et marchandises.

Petite historique : en décembre 2019, Ginette Pellerin et Daniel Lévesque annonçait des changements au niveau de leur commerce. Dès janvier 2020, Isabelle Bérubé et Jean-Charles Chénard font part de l'ouverture d'Alimentation Saint-Bruno 2020. Au fil du temps de nouveaux services se sont ajoutés : restauration, prêt à manger, loterie, journaux, revues et service de traiteur, en résumé on y trouvait de tout ou presque. C'était devenu un service indispensable à notre population.

Dès mars 2020, arrive la pandémie, et comme tous les autres commerces, les nouveaux propriétaires ont dû s'adapter.

Dans une petite municipalité le bouche à oreille fait son chemin. Dernièrement, les arrêts répétés du service d'essence ont laissé croire à des difficultés financières. Des rumeurs de toutes sortes, circulent et vont circuler, mais seuls les propriétaires en connaissent les raisons.

Coup de chapeau à la municipalité qui a dû prendre en main le dossier du bureau de poste pour le relocaliser dans l'ancien bureau de la municipalité à la salle municipale, afin que les citoyens puissent continuer à recevoir ce service.

Saint-Bruno était fier, à l'instar des autres petites municipalités, d'avoir tous ces services essentiels chez nous, alors que l'on sait, qu'il est de plus en plus difficile de les conserver dans un petit bassin de population.

Que nous réserve l'avenir? Est-ce que ce local pourra trouver preneur à nouveau? Nous l'espérons tous! La population de Saint-Bruno a besoin d'un service comme celui-là pour maintenir sa vitalité et attirer de nouveaux résidents.

Nous étions privilégiés d'avoir tous ces services... la bonne poutine et la délicieuse pizza vont nous manquer!

Histoire à suivre

Constance Gagné



Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 6 février à 20 h 00.

Sont présents : Mesdames les conseillères Julie Nadeau et Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-02-027 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-02-028 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-02-029 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1er au 31 janvier 2023, totalisant une somme de 102 730,34 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Julie Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 102 730,34 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Julie Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 102 730,34 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

ATTENDU QUE l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Gilles Plourde lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement numéro 254-2023 est et soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

Article 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2023.

Article 3 TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,7672/100 \$ d'évaluation incluant les services de police et de la voirie locale conformément au rôle d'évaluation d'une valeur imposable de 65 211 300 \$.

Article 4 TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES PUTRESCIBLES ET DE LA RÉCUPÉRATION

Aux fins de financer le service de la cueillette et le transport des ordures, des matières putrescibles et de la récupération, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, bénéficiant du service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :
Fixé à : 246.93 \$ par unité* *Unité de référence de base, règlement numéro 220-2020 modifiant l'article 1 du règlement numéro 210-2018 qui modifie l'article 2.3 du règlement numéro 181-2015.

Article 5 ÉGOUTS

Aux fins de financer le service d'égouts, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable faisant partie du réseau d'égouts un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Dépenses d'opérations 1 unité* = 376,88 \$

Dette égout (Financement 1) 1 unité* = 366,71 \$

*Unité de référence de base, règlement numéro 211-2018 modifiant l'article 3 du Règlement numéro 203-2017.

Article 6 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Fixé à : 90,00 \$ annuellement par unité

* L'unité de référence de base est celle d'un logement unifamilial qui égale (1), vacant ou non. *Résidence permanente (avec vidange aux 2 ans) 1 unité

*Résidence saisonnière (avec vidange aux 4 ans) ½ unité

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE POUR L'ANNÉE 2023, LES TARIFS SPÉCIAUX SUIVANTS POUR LE REMBOURSEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :

Article 7 TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau d'égouts qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0217/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0105/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0231/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0180/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la Route Centrale qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0072/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour le rang Ste-Barbe qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0669/100 \$ d'évaluation

Article 8 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensations) dépasse 300.00 \$ pour une unité d'évaluation, le compte relatif est alors divisible en six (6) versements égaux dont les dates d'échéance des versements de taxes sont les suivantes :

Versement 1 : 24 mars 2023

Versement 2 : 28 avril 2023

Versement 3 : 23 juin 2023

Versement 4 : 28 juillet 2023

Versement 5 : 29 septembre 2023

Versement 6 : 27 octobre 2023

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité est fixé à 1 % par mois (12 % par année) pour l'exercice financier 2023.

Article 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 6 février 2023.

Fait et adopté à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce sixième jour de février 2023.

2023-02-031 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Monsieur Bernard Fortin, conseiller donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du projet de règlement numéro 255-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

2023-02-032 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 255-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ 2021 c 10), adoptée le 25 mars 2021, apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE conformément à l'article 136 de cette loi, la MRC de Kamouraska a adopté, le 8 février 2023 par la résolution numéro CM2023-XXX l'inventaire des immeubles de son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE conformément à l'article 137 de cette loi, toute municipalité locale doit avoir adopté, avant le 1er avril 2023, un règlement conforme aux dispositions du chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) concernant la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE conformément à l'article 138 de cette loi, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est désormais dispensée de l'obligation de transmettre au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur Bernard Fortin lors de la session ordinaire du 6 février 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le projet de Règlement relatif à la démolition d'immeubles soit adopté tel que déposé.

2023-02-033 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a adopté en 2020 le schéma de couverture de risques incendie révisé 2020-2025;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie exige que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le schéma est à sa troisième année de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le processus établi par l'autorité régionale (MRC de Kamouraska) requiert l'adoption locale au préalable à l'adoption de la synthèse régionale de toutes les municipalités et service d'incendie ;

ATTENDU QUE les municipalités locales et les municipalités ou villes ayant compétence en sécurité incendie ont des rapports différents en fonction de leurs délégations de compétences ;

ATTENDU QUE les actions en lien avec l'alimentation en eau et certains volets quant au permis de construction (rénovation) et numérotation des bâtiments sont de nature locale ;

ATTENDU QUE la MRC intégrera les données fournies par la municipalité dans la synthèse régionale du rapport d'activité annuel en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC effectuera la transmission au ministère de la Sécurité publique une fois les données compilées et adoptées par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bruno-Kamouraska a résolu unanimement de ratifier et d'adopter le rapport annuel en sécurité incendie du plan de mise en œuvre de l'année 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par la directrice générale et que le rapport et la résolution seront transmise à la MRC dans les délais établis afin de respecter l'échéancier établis par la loi sur la sécurité incendie.

2023-02-034 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2021-2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 211 405,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de Mesures

d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

ATTENDU QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2022, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – 2021-2024.

2023-02-035 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'indexer les salaires à 7 % à compter du 1er janvier 2023 et mandate Monsieur Richard Caron, maire et Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les nouveaux contrats de travail pour l'année 2023.

2023-02-036 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION POUR LES SERVICES D'UN ARCHITECTE DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- autorise la directrice générale à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour les services d'un architecte mandaté pour l'étude et l'esquisse préliminaire de l'ensemble des besoins requis pour la reconstruction du bâtiment intergénérationnel (qui a été incendié en mai 2022) et ce sur une base de « taux horaire »;

- autorise la direction générale à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conformément à la loi;

- autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs audit dossier.

2023-02-037 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'IMMEUBLES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

La directrice générale dépose au conseil municipal un état des propriétaires endettés envers la Municipalité pour taxes municipales impayées.

2023-02-038 AUTORISATION POUR ALLER EN SOUMISSION POUR LA CONFECTION DES POTS FLEURIS DÉCORATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire des demandes de soumissions pour la confection des pots fleuris décoratifs.

2023-02-039 PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska lors de sa séance du 6 février 2023 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es. Veuillez retourner par courriel une copie de votre proclamation au Mouvement Santé mentale Québec à : campagne@mouvementsmq.ca.

2023-02-040 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- déclare la 3^e semaine de février 2023 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité – du 13 au 17 février 2023 ;
- appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- s'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

2023-02-041 FONDATION HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – COTISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau
Et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal adhère à la cotisation annuelle pour l'année 2023 à la Fondation Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima à titre de membre corporatif au coût de 75,00 \$.

Madame Marie-Josée Caron s'abstient de voter

Voirie/ Matières résiduelles : Faire le suivi des plaintes.

Administration et développement: Rencontre avec Madame Vanessa Lavoie Roussel pour le remplacement au poste de greffière-trésorière adjointe. La rencontre aura lieu jeudi le 9 février.

Comité d'embellissement / Mycologie: Monsieur Bernard Fortin mentionne qu'il veut contacter Madame Andrée Michaud pour lui parler de l'affiche dans le Parc de l'Église. Il mentionne qu'il faudrait doubler le lettrage sur la pancarte, ajouter l'organisme Centre d'Action bénévole Cormoran et la réinstaller au printemps. Procéder à l'inscription pour les rencontres prévues les 15 et 16 février avec Madame Pascale Malenfant, soit une Invitation – 2^e Sommet du mycotourisme au Québec.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Prendre les informations requises pour obtenir une aide financière pour l'achat d'une génératrice qui serait installée à la salle municipale, en cas de pannes électriques majeures.

Bibliothèque et communication: La bibliothèque est ouverte tous les mercredis jusqu'en juin de 18 h 30 à 20 h.

Comité des loisirs / Art et culture: La patinoire est ouverte du mercredi au dimanche. Jean-Charles Chénard renouvellera son activité du 28 janvier en 2024. Il y aura une marche aux flambeaux le 17 février prochain.

2023-02-042 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 45.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Depuis le début de cette série d'articles, je vous ai parlé de mon rêve qui est, je l'espère, devenu le vôtre. Pour arriver à sa réalisation il y a cette méthode qui s'appuie sur les principes de la permaculture.

Si vous avez suivi cette démarche, vous avez fait votre propre analyse et votre plan. En ce moment nous devrions être à l'étape des semis. Et bientôt commencera l'étape quatre du processus: les travaux de réalisation du projet, un peu de courbatures et de douleur en perspective. Mais ça ne comptera plus au temps de la récolte...

Souvenons-nous de respecter les principes suivants qui nous éviteront du travail. Une bonne nouvelle!

L'arrosage goutte à goutte, une fois installé, nous évite la corvée d'arrosage en compagnie des moustiques et minimise le gaspillage d'eau.

L'emploi des engrais de synthèse et les pesticides sont à proscrire. Enfin un usage pour le compost!

Le paillage qui réduit l'évaporation réduit aussi la nécessité du désherbage.

L'éreintant travail de labour sera fait par les vers de terre et les racines des plantes.

N'est-ce pas que ça vaut la peine?

La clé du succès est d'apprendre à s'adapter au fur et à mesure. C'est pourquoi il est important de prendre des notes sur l'expérience afin de réévaluer périodiquement le projet. Cette étape servira à consolider les acquis, corriger les problèmes et tenter de nouvelles expériences grâce auxquelles les connaissances se multiplient au fil du temps. Et la boucle recommence sans cesse pour de meilleures récoltes et un jardinier heureux.

Commencez petit et rêvez grand.

Bonne saison de culture!

Andrée Michaud



CHRONIQUE CULINAIRE

Dans quelques semaines, les érables nous donneront la possibilité de cuisiner des recettes, avec la sève printanière que nos aînés aimaient cueillir chaque printemps.

Beurre de pommes

Préparation 15 minutes, cuisson 35 minutes

Quantité 5 bouches (1 tasse) chacun

8 pommes McIntosh ou Cortland

½ tasse de cidre de glace

2 c. à soupe de jus de citron

1 tasse de sirop d'érable

1 tasse de sucre



Peler les pommes, retirer le cœur. Couper les pommes en dés. Dans une casserole, mélanger les pommes avec le cidre de glace, le jus de citron, le sirop d'érable et le sucre.

Porter à ébullition, puis laisser mijoter de 35 à 45 minutes à feu doux en remuant régulièrement, jusqu'à ce que les pommes s'écrasent facilement à la fourchette. Transvider la préparation dans le contenant du robot culinaire. Mélanger de 1 à 2 minutes jusqu'à l'obtention d'une préparation lisse et onctueuse. Répartir le beurre de pommes dans cinq bouches (1 tasse) chacun. Ce beurre de pommes se conserve au frais.

Beurre de canneberges et clémentine

Préparation 5 minutes

Quantité ¾ tasse

3 c. à soupe de canneberges séchées

2 c. à soupe de sirop d'érable

½ tasse de beurre ramolli

1 clémentine (zeste)



Dans un bol allant au micro-ondes, mélanger les canneberges avec le sirop d'érable. Chauffer 30 secondes au micro-ondes. Laisser refroidir complètement. Dans le contenant du mélangeur électrique, mélanger le beurre

avec le zeste de clémentine et la préparation aux canneberges 30 secondes. Transvider le beurre dans un pot d'une capacité de 250 ml (1 tasse) ou dans deux pots d'une capacité de 125 ml (1/2 tasse) chacun. Fermer les pots. Réserver au frais.

Beurre d'amande

Préparation 10 minutes

Trempage huit heures

Quantité (2 tasses)

2 tasses d'amandes

2/3 tasse d'huile de canola

2 c. à soupe de sirop d'érable

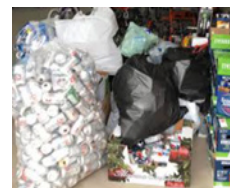
Extrait de vanille au goût (facultatif)

La veille, déposer les amandes dans un bol et couvrir d'eau. Laisser tremper 8 heures ou toute une nuit. Au moment de la préparation, égoutter les amandes. Transvider les amandes dans le contenant du mélangeur électrique. Si désirer, ajouter le sirop d'érable et la vanille. Mélanger de 2 à 3 minutes en versant l'huile en filet, jusqu'à l'obtention d'une préparation lisse et onctueuse. Conserver au frais.

Angèle Dionne

COMITÉ EMBELLISSEMENT

Collecte des cannettes



Cette année la collecte de cannettes et bouteilles aura lieu la fin de semaine après Pâques, soit le samedi 15 avril. Veuillez mettre vos sacs avant 10 heures sur la galerie ou au bord du chemin. Nous vous remercions de votre encouragement.

Votre comité embellissement

Le printemps est à nos portes et nous ne l'espérons pas trop tardif.

Nous vous remercions beaucoup de votre grande participation à notre déjeuner du 19 février dernier. Nous nous sommes rendu compte que nous avons un grand besoin de reprendre nos rencontres afin de sociabiliser avec nos voisins et amis. Merci encore et si vous avez des idées pour d'autres activités, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

Anniversaires :

Mars :

8 Jacques Jean
19 Jean-Guy Michaud
20 Denise Gagné
25 Lucie Boissonneault
29 Réjean Beaulieu

Avril

8 Diane Émond
9 Alain Lagacé
12 Simone Lebrun
16 Ginette Paradis
17 Louise Beaulieu
18 Francine Gagné
20 André Chénard
23 Alain Lévesque

Myrtha St-Pierre
Présidente

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle du Club 50 ans et + St-Bruno

Aux membres actifs du Club 50 ans et + de Saint-Bruno-de-Kamouraska, vous êtes invités à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 18 avril 2023 à 19 h 30 à la salle municipale.

Il y aura élection de postes au conseil d'administration.

Nous comptons sur la participation de tous les membres.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Micheline Dionne, secrétaire

Doit-on repousser l'âge d'admissibilité au RRQ ?

Le Carrefour 50 + du Québec réagit et demande à ses membres de se prononcer sur l'âge d'admissibilité au Régime des rentes du Québec !

Il vous est possible de réagir, de donner votre avis et de vous faire entendre sur l'importante réforme que propose Retraite Québec. Il suffit de participer en grand nombre à la CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC et de répondre au questionnaire en ligne via la page d'accueil de Retraite Québec, sous la rubrique « Nouvelles » ou en suivant le lien :

<https://sondage.retraitequebec.gouv.qc.ca/sondages2/index.php/491766?lang=fr>

Alors, hâtons-nous ENSEMBLE ! Restons vigilants afin d'améliorer notre qualité de vie, celle à laquelle nous avons droit.

Le Carrefour 50 + du Québec est un organisme d'ainés qui regroupe 145 Clubs dans lesquels évoluent quelques 20 000 membres répartis dans tout l'Est du Québec. Ce vaste territoire comprend le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Depuis plus de 50 ans, l'organisme travaille à améliorer la condition de vie des aînés, à briser leur isolement et à défendre leurs droits auprès des instances municipales, provinciales et fédérales.

SOURCE : Denise Gagnon, directrice générale

TÉL. : 418 722-6066, poste 103

COURRIEL : direction@carrefour50.com

207-148, av. Belzile Rimouski (Québec) G5L 3E4

Tél. : 418 722-6066 / 1 855 722-6077 Téléc. : 418 722-6077

Courriel : informations@carrefour50.com Site Internet : www.carrefour50.com



Choisir les Ateliers Mon-Choix, un choix judicieux et écoresponsable !

C'est avec un grand plaisir que, chaque mois, nous vous parlerons des Ateliers Mon-Choix et de sa triple mission éducative, sociale et environnementale. Nous débutons avec le volet environnemental.

Notre entreprise d'économie sociale a vu le jour en 1993, à l'école secondaire Chanoine-Beaudet, dans le cadre d'un projet visant à offrir aux étudiants une véritable expérience de travail. Nommée Mini-entreprise, elle offrait des services de déchiquetage de documents confidentiels. Au fil des années, l'entreprise s'est développée et s'est installée hors des murs de l'école tout en conservant un lien avec le service scolaire pour poursuivre sa mission éducative. Elle s'est incorporée en 2016 pour devenir Les Ateliers Mon-Choix. Depuis, elle n'a cessé de multiplier ses activités à valeur environnementale.

Sa contribution à La journée mondiale du recyclage, célébrée le 18 mars de chaque année.

La journée mondiale du recyclage existe depuis plus de 10 ans et a pour but de sensibiliser la population à l'importance de recycler et de promouvoir la consommation de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés. **Vous pouvez y participer !**

Recyclage de papier : Depuis 2016, les Ateliers Mon-Choix ont évité que 1 327 tonnes métriques (ou 1 327 000 kg.) de papier se retrouvent au site d'enfouissement.



- La population du Kamouraska a accès gratuitement à des lieux de dépôt pour leurs documents confidentiels, situés dans les bureaux de quinze municipalités dont [la liste est sur notre site web](#).
- Les entreprises sont invitées à [communiquer avec nous](#). Notre service est professionnel, sécuritaire et confidentiel.

Recyclage de textile : Chaque année, le Québec consomme près de 343 000 tonnes de produits textiles neufs dont 150 000 tonnes sont jetées¹. Notre entreprise récupère, répare, transforme, revalorise les vêtements et les textiles. Seulement en 2018, c'est 2,5 tonnes de textiles que nous avons ainsi recyclé.

- La population peut nous faire don de tissus, literies, serviettes, articles de couture, etc. qui seront transformés en produits utiles et de qualité.
- Les entreprises sont invitées à nous contacter pour la récupération de vêtements de travail, nous retirons les logos et leur donnons une deuxième vie.

Visiter notre site Web pour nous découvrir !

<https://mon-choix.org/>

Suivez-nous sur [Facebook](#)



Veillez prendre note:

Qu'il n'y aura pas de parution du journal en avril.

Nous serons de retour en mai .

Merci de votre compréhension.

L'équipe du journal

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur le 23 avril

Pourquoi le 23 avril est-elle une journée bien spéciale? Parce que partout sur la planète on commémore la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Cette journée, créée par l'[UNESCO](#) en 1995, est célébrée à travers le monde afin de sensibiliser les populations au plaisir et aux bienfaits de la lecture. Cette journée est également une plateforme pour encourager l'accès aux livres à un plus grand nombre partout dans le monde dans le respect du droit d'auteur. Cette journée est un vecteur pour stimuler le mouvement de lecture dans toutes les communautés et par conséquent la promotion de la culture.

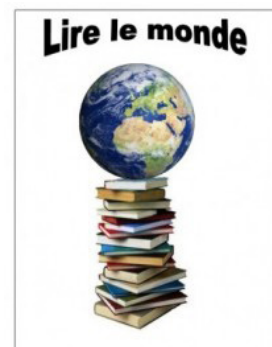
Le 23 avril n'est pas seulement un moment choisi au hasard. C'est une date symbolique de la littérature universelle, qui coïncide avec la disparition de trois grands écrivains, William Shakespeare (Angleterre), Miguel de Cervantes (Espagne) et Inca Garcilaso de la Vega (Pérou). Cette journée rend un hommage mondial à la littérature, tout genre confondu et à ses auteurs. Cet événement vise à réaffirmer la valeur du livre, son ouverture sur le monde et son pouvoir indéniable sur le développement personnel et social.

Dans un monde où les écrans sont omniprésents et prennent de plus en plus de place dans notre quotidien nous avons peut-être tendance à penser que les bibliothèques publiques appartiennent au passé, que nos livres format papier sont appelés à disparaître. Rien n'est plus faux, d'après des statistiques réalisées en 2019, les abonnés des bibliothèques publiques au Québec ont emprunté près de 55 millions de documents. Nous en sommes ravis car la bibliothèque est un service très accessible, qui contribue à sa façon à notre bien-être et à notre culture. Je me suis également interrogée sur les principales raisons pour lesquelles il est important de venir profiter des services de votre bibliothèque :

Pour se faire plaisir gratuitement et éviter l'encombrement

Les lecteurs assidus savent très bien que les livres coûtent de plus en plus cher, cela prend tout son sens en cette période d'inflation. Pourquoi en acheter pour

les lire qu'une seule fois alors qu'on peut en emprunter autant que nous voulons à la bibliothèque municipale. De plus, l'abonnement est gratuit et donne accès à une multitudes de documents de tout genre. De quoi se divertir et s'instruire sans se ruiner! Et oui! Les livres peuvent prendre beaucoup de place, il est préférable d'acheter et de conserver les livres qui compte le plus pour nous et d'emprunter le reste. Alors on arrête d'acheter et d'entasser et on va à la bibliothèque!



Pour s'ouvrir sur le monde

La bibliothèque est le meilleur endroit pour éveiller notre curiosité et faire des découvertes car on a accès à une multitude de sujets. On peut se laisser tenter par les suggestions de nos amis, les coups de cœur des libraires, les critiques de livres lus dans des revues, sur les réseaux sociaux ou entendus à la radio, à la télé. Une autre façon est tout simplement se promener dans les rayons et choisir des livres au hasard afin de découvrir de nouveaux sujets, auteurs, artistes pour se confronter à d'autres points de vue.

Pour développer le goût à la lecture à nos enfants

Un enfant en contact avec les livres dès son plus jeune âge lui permet d'acquérir le réflexe de la lecture. Un enfant qui lit, s'ouvre sur le monde et sa rencontre avec les personnages de ses livres forge sa personnalité. Les bienfaits sont multiples de stimuler le goût de la lecture chez l'enfant.

Pour éviter la surconsommation et contribuer au développement durable de notre société

Nous sommes tous concernés par la protection de l'environnement, sachant que l'impression des livres est coûteuse sur ce plan. Les usines de papier se classe au troisième rang des plus grands utilisateurs de combustibles fossiles au monde. La fabrication du

papier nécessite des quantités importantes de pétrole et de gaz à de nombreuses étapes du processus de transformation des arbres en livres. Pourquoi ne pas réduire notre empreinte carbone en empruntant des livres qui sont lus par des dizaines de personnes?

Pour son aspect social, personnel et ne jamais se sentir seul...

La bibliothèque est un espace de socialisation. C'est l'occasion de croiser des gens de notre communauté qu'on ne verrait pas autrement. C'est de plus un lieu qui attire toutes les générations (enfants, adultes, aînés) et des personnes issues de toutes les communautés. Prendre une pause, s'arrêter le temps de faire le tour des rayons, de choisir des livres, d'échanger avec d'autres abonnés, d'échapper à son quotidien et de s'offrir un moment bien à soi.

La bibliothèque municipale joue un rôle clé dans notre communauté. Elle est une voie d'accès au savoir et à la culture. Et vous, avez-vous d'autres raisons à ajouter à ma liste et pour lesquelles vous aimez fréquenter votre bibliothèque municipale?

Le goût de lire vient en lisant, je souhaite à chacun de vous de découvrir les plaisirs de la lecture. Votre comité vous invite à célébrer le livre et ses créateurs par un geste à la puissance souvent insoupçonnée: **la lecture!**

Votre bibliothèque célébrera la Journée Mondiale du livre et du droit d'auteur, mercredi, le 19 avril. Pour l'occasion, nous vous invitons à venir nous rencontrer ce mercredi (19 avril), entre 18 h 30 et 20 h, un coupon de participation vous sera remis et courrez la chance de gagner un certificat cadeau d'une valeur de 35 \$ pour les enfants et de 50 \$ pour les adultes.

P.S. L'horaire de visite pour les jeunes de l'école sera de 10 h à 11 h le mercredi 19 avril.

On vous attend en grand nombre!

A GO!

JE FRÉQUENTE MA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

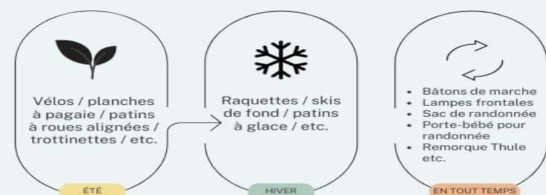
Diane Cardin
Responsable



Pour faire une location, vous devez :

1. vous procurer un passeport qui correspond à vos besoins à l'adresse suivante : www.mfkamouraska.com/loisirs-kamouraska/
Votre # de facture devient votre # de passeport
2. vous créer un compte sur notre plateforme de réservation
3. profiter de l'équipement à votre disposition !

Matériel disponible



Votre achat automobile à la loupe

L'Office de la protection du consommateur vient de lancer la campagne Votre achat automobile à la loupe, dont la promotion se poursuit jusqu'à la fin du mois de mars. Peut-être avez-vous déjà vu passer notre communiqué de presse ou l'une de nos 3 publicités Web?

Un coup de pouce pour faire connaître notre nouvelle page Web de campagne serait bien apprécié. Cette page livre nos meilleurs trucs aux consommatrices et aux consommateurs qui sont à la recherche d'un véhicule, qu'il soit neuf ou d'occasion.

Notre porte-parole est disponible pour approfondir le sujet avec vous en entrevue. Voici ses coordonnées :

M. Charles Tanguay
Responsable des partenariats stratégiques et des relations avec les médias
En télétravail : 418-446-3308
medias@opc.gouv.qc.ca

Si vous préférez, vous pouvez également reproduire le texte ci-dessous dans vos pages ou votre site Web, le cas échéant. Vous pouvez également communiquer avec nous pour obtenir du visuel adapté à votre média.

Pour davantage de sujets de consommation d'intérêt pour vos lecteurs ou vos auditeurs, suivez nos pages Facebook et Instagram!

Merci de contribuer à nos efforts de sensibilisation des consommateurs,

Office de la protection du consommateur

medias@opc.gouv.qc.ca

400, boulevard Jean-Lesage, bureau 450, Québec, Québec G1K 8W4

INVITATION DE PLACE AUX AÎNÉS

Place aux Aînés vous invite à un dîner communautaire le vendredi 17 mars 2023 dès 11 h 30 à la salle municipale de Saint-Bruno. Le coût du dîner est de 15 \$.

Mettez aussi à votre horaire le dîner du mois d'avril qui aura lieu le vendredi 21 avril prochain.

Pour réservation communiquez au 418 492-1711.

Victor Thériault
Place aux Aînés



PLACE DE L'ÉGLISE

Mois de mars et avril



Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	12 mars	Défunte Jeanine Duval 1 ^{er} anniversaire	Ses enfants
Dimanche 11 h	26 mars	Défunt Adrien Lebrun	Gilbert et Jeanne Lizotte
Dimanche 11 h	9 avril	Défunte Lucienne Lafrance 1 ^{er} anniversaire	Rémi et Michelle Tardif
Dimanche 11 h	23 avril	Défunt Rosaire Pelletier 25 ^e anniversaire	Sa conjointe Réjeanne

Avec la parution du roman policier *Comme une ombre* : deux noms à retenir!

UNE NOUVELLE AUTRICE DU BAS ST-LAURENT, KIM ST-PIERRE DONNE NAISSANCE À UNE NOUVELLE ENQUÊTRICE, LÉA BEAUMONT!

C'est en pleine pandémie et durant son congé de maternité que la plus récente autrice des Éditions Goélette, **Kim St-Pierre**, a écrit son premier roman policier donnant naissance à une nouvelle enquêtrice, Léa Beaumont dans le roman policier *Comme une ombre*. Bien qu'originnaire de Saint-Pascal-de-Kamouraska, Kim St-Pierre n'a pas hésité à situer son intrigue dans les rues de Montréal.

Un travail d'équipe

Léa Beaumont se frottera au profileur de renom, Jules Trépanier avec qui elle et son équipe doivent collaborer pour venir à bout de cette enquête complexe et aux rebondissements multiples. Les corps de femmes innocentes, froidement violées et assassinées, s'accumulent et le temps presse pour découvrir les motifs du cruel meurtrier.

Le pire et le plus beau

Kim St-Pierre dit avoir pris énormément de plaisir à nouer l'intrigue de son premier polar qu'elle qualifie d'intense. « Quand j'écris, j'essaie de faire ressortir ce qu'il y a de pire chez l'être humain, mais aussi ce qu'il y a de plus beau, » explique-t-elle. « Voilà pourquoi dans ce roman, malgré certains passages plus durs, d'autres plus doux viennent doser le tout. »

À propos de Kim St-Pierre

La littérature de genre étant un style qu'elle affectionne tout particulièrement, il était quasi inévitable qu'elle s'y tourne en se mettant à l'écriture de son premier roman en pleine pandémie. Depuis octobre dernier, elle planche sur son deuxième opus qui mettra de nouveau en scène l'enquêtrice Léa Beaumont. En plus d'agir comme administratrice du plus grand groupe de lecture de genre sur Facebook, Kim St-Pierre livre une chronique littéraire aux trois semaines sur les ondes de CHOX-FM 97.

Comme une ombre paraîtra le 2 mars 2023 aux Éditions Goélette. Le volume à couverture souple compte 260 pages qu'on ne pourra s'empêcher de tourner!

À propos des Éditions Goélette

Les Éditions Goélette sont une maison d'édition québécoise qui diffuse depuis 1997 une large gamme de livres de jeux, de livres jeunesse, de livres pratiques, de livres de cuisine ainsi que des romans et des ouvrages historiques d'une cinquantaine d'auteurs d'ici.

Pour informations et entrevues :

Nathalie Roy
Relations de presse
nathalie.roy@bell.net
(514) 889-3622



Nouveau service de transport



Programmation 2024:
APPEL DE DOSSIERS

Après 35 ans de loyaux services à St-Pacôme, M. Martin Pelletier (taxi du Moulin), tire sa révérence et tient à remercier très sincèrement M. Réal Gagnon, son fidèle chauffeur de toutes ces années, Mme Linda Lévesque qui s'est jointe à son équipe durant une dizaine d'années et sa fidèle clientèle !



Madame Renée Gagnon, nouvelle propriétaire de TRANSPORT KAMOURASKA (Taxi), se fera un plaisir de vous conduire en toute sécurité et avec le sourire, principalement dans le secteur de Saint-Pascal et des municipalités avoisinantes. Que ce soit pour vos rendez-vous médicaux, familiaux ou autres, vous pouvez dès maintenant contactez Renée au 418-315-3388 ou par courriel à transport-kamouraska@gmail.com -surveillez la page Facebook à venir.

De plus, Madame Gagnon terminera bientôt sa formation afin d'avoir la licence pour conduire des personnes à mobilité réduite. Dès que ce service sera en fonction, nous vous le ferons savoir.

Les heures normales d'ouverture de TRANSPORT KAMOURASKA (Taxi) sont de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Si vous avez un besoin particulier de transport en dehors des heures d'ouverture, il sera possible de vous accompagner à condition d'avoir réservé votre transport à l'avance par courriel ou par téléphone.

Au plaisir de vous conduire !



Le Centre d'art de Kamouraska lance son appel de dossiers pour les expositions estivales de sa saison 2024, dont le thème s'articule autour des mouvances humaines. Les pratiques installatives et les œuvres qui nécessitent l'interaction du public seront privilégiées. Les artistes sont invité·e·s à soumettre leur proposition via WeTransfer à dossier@kamouraska.org au plus tard le 16 mars 2023.

Plus précisément, le jury souhaite recevoir des propositions évoquant ou représentant l'exploration du territoire et les déplacements humains. Le choix de cette thématique provient d'un désir de s'interroger sur nos passages dans le paysage, ce qui les motive et comment ils le façonnent.

Pour connaître tous les détails de l'appel de dossiers, on peut consulter le centredartkamouraska.ca. On y trouve notamment la description des lieux potentiels de diffusion, la liste des équipements disponibles, celle des éléments à inclure au dossier de même que les conditions offertes aux artistes.

À propos du Centre d'art de Kamouraska

Le Centre d'art de Kamouraska est un centre d'exposition dont la mission est de diffuser et de promouvoir l'art actuel et ses multiples champs d'expression. L'organisme mise sur des approches innovantes et multi disciplinaires d'initiation, d'éducation et de médiation culturelle afin de provoquer des rencontres entre artistes, œuvres, publics et les communautés locale et artistique. Sa programmation annuelle puise son inspiration dans trois grandes orientations artistiques : le paysage, l'interdisciplinarité et le regard de créateur·rice·s sur d'autres créateur·rice·s.

Source: *Centre d'art de Kamouraska*

Contact média : Magalie Morin,

directrice adjointe : mmorin@kamouraska.org |

418 492-9458

111, av. Morel, Kamouraska (QC) G0L 1M0

centredartkamouraska.ca



DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX DU KAMOURASKA

La MRC de Kamouraska annonce qu'un nouveau programme d'aide à la restauration patrimoniale est maintenant en vigueur grâce à des investissements dans le cadre du Programme de soutien pour le milieu municipal en patrimoine immobilier (PSM MPI). La date limite pour déposer une demande est le 31 mars 2023 pour la première année du programme.

Le premier volet du programme concerne les propriétés privées. Il sera en vigueur à Saint-Pascal dans l'aire patrimoniale et à Rivière-Ouelle pour le secteur de la Pointe-aux-Orignaux. Il vise la restauration des bâtiments d'intérêt supérieur, c'est-à-dire classés exceptionnels, supérieurs ou bons dans l'Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska adopté récemment. Les bâtiments classés ou cités de ces deux municipalités sont aussi admissibles.

À cela s'ajoute la maison Chapais à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le moulin Paradis et le musée de Kamouraska, ainsi que la clôture du cimetière à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Au total, ce sont environ 80 immeubles qui sont admissibles à ce volet. Les propriétaires admissibles recevront une lettre prochainement pour les informer des modalités.

Soulignons que ces subventions visent uniquement les matériaux patrimoniaux, tels que les fenêtres traditionnelles en bois, les revêtements de bardeaux de cèdre ou le déclin de bois, les ornements de galerie ou encore les toitures de tôle. Le montant maximum accordé par projet peut atteindre jusqu'à 20 000 \$ et financer jusqu'à 75 % du coût des travaux, dépendamment du type de travaux visés et du nombre de demandes reçues. L'expertise, tels les carnets de santé, peut aussi être subventionnée.

Le deuxième volet du programme concerne les immeubles de propriété municipale. Les immeubles qui bénéficieront de ces subventions sont le quai Taché à Kamouraska, le centre d'art de Kamouraska et le site du moulin Lavoie à Saint-Pascal.

L'enveloppe totalise 1 803 560 \$ pour les deux volets du programme, dont 1 132 803 \$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications

(MCC) et 670 757 \$ des municipalités participantes. Une partie de ce montant, soit 1 000 000 \$, est réservée pour la restauration du quai Taché à Kamouraska. Le programme est administré par la MRC de Kamouraska et financé par le MCC et les municipalités de Saint-Pascal, Rivière-Ouelle, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Selon le préfet élu, M. Sylvain Roy, c'est un coup de pouce attendu depuis longtemps pour la restauration des immeubles patrimoniaux. « Les propriétaires de bâtiments patrimoniaux ont besoin de soutien financier pour l'entretien et la conservation de leurs immeubles. Nous sommes heureux de pouvoir leur apporter cette aide. Le programme d'aide est en vigueur dans cinq municipalités du Kamouraska, mais d'autres pourraient éventuellement y participer », de dire M. Sylvain Roy.

Pour information, les propriétaires peuvent communiquer avec la MRC de Kamouraska à jmaguire@mrckamouraska.com 418 492-1660 poste 242.

Contacts :

Relations de presse;

Annie Lavoie

Conseillère aux communications

MRC de Kamouraska

418 492-1660, poste 253

alavoie@mrckamouraska.com



Centre-Femmes
LA PASSERELLE
DU KAMOURASKA

*Prendre soin de soi. S'entraider.
Agir ensemble. S'outiller.*

☎ 418-492-1449
www.lapasserelledukamouraska.org

- Relation d'aide
- Développement de soi
- Activités
- Actions collectives
- Développer son cercle social

Activités

- Yoga, zumba, auto-défense
- Art
- Atelier développement personnelle
- Atelier d'informations

À savoir avant de signer un bail

Dans la joie de partir en appartement, on voit surtout la liberté qu'on gagne... et pas forcément ce à quoi on s'engage. Signer un bail de logement, c'est signer un contrat avec des droits et des obligations.

Pour faire durer le plaisir, il est important de s'informer dès le commencement de cette nouvelle étape, avant de signer le bail!

1. Signer un bail, c'est possible quand on est mineur

Un propriétaire peut demander certaines garanties pour s'assurer qu'un locataire mineur est en mesure de payer le loyer. Par exemple, il peut exiger qu'on lui fournisse des références et même faire une enquête de crédit.

Le propriétaire peut également demander que ses parents ou son tuteur le cautionnent. Cela veut dire qu'ils acceptent de payer le loyer de leur enfant, s'il n'est pas capable de le faire.

2. S'informer sur les règles de paiement du loyer

Le paiement du loyer est encadré par la loi. Certaines pratiques sont interdites. Par exemple, un propriétaire ne peut pas exiger un dépôt à la signature du bail, seulement le premier mois de loyer. Il ne peut pas non plus augmenter le loyer en cours de bail.

3. S'informer sur ses obligations

En signant le bail, le locataire accepte de respecter plusieurs obligations. Il est obligé, par exemple, de :

- * garder le logement dans un bon état;
- * permettre l'accès au logement dans certaines circonstances;
- * faire les petites réparations d'entretien;
- * payer le loyer.

4. Avoir un animal dans le logement? Oui, mais...

Un propriétaire a le droit d'interdire les animaux dans un logement. Il peut indiquer cette interdiction dans le bail ou dans le règlement de l'immeuble.

Mieux vaut bien lire son bail et demander la permission à son propriétaire pour éviter des problèmes.

5. Casser le bail : à certaines conditions seulement

Un locataire a le droit de résilier le bail dans quelques situations précises. Il peut le faire, par exemple, si :

- * son logement est inhabitable;
- * il subit de la violence conjugale ou sexuelle;
- * il va habiter dans un logement à loyer modique.

Le propriétaire peut lui aussi casser le bail dans certaines situations.

Attention! En règle générale, le renouvellement du bail est automatique. Le locataire doit donc aviser son propriétaire s'il souhaite quitter son logement. Mieux vaut s'informer sur les étapes du renouvellement de bail.

educaloi.qc.ca



Horaires d'ouverture

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jedi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

SAAQ Saint-Pascal

Lundi 12 h à 16 h:
Mardi 12 h à 16 h
Mercredi de 12 h à 16 h

Téléphone : 418-492-7314

Fabrique 321, rue de l'Église

Lundi au vendredi

Téléphone: 418-492-1476.

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Club les Belles Pistes du Rocher blanc

418 492-7421

Tarification 2023

Ski de fond

Familiale	80 \$
Individuelle	50 \$
Journalière	8 \$

Raquette

Familiale	20 \$
Individuelle	15 \$
Journalière	2 \$



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Là pour vous!

BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA • BERNARDGENEREUX.CA • 1-855-881-9876

Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
 Construction - rénovation

Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
 Kamouraska (Québec) G0L 1M0
 Tél.: 418 492-3492
 Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51

VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

DUMAIS
 Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
 418 492-2347

R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
 St Bruno de Kamouraska G0L 2M0

lunik
 TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
 PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
 BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-5122
 Courriel: tabagielunik@qc.airs.com

Idée Fixe
 CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
 Crémation
 Funérailles traditionnelles
 Service d'ambulance

Daniel Caron,
 Thanatologue, ambulancier

353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

point S
 CERTIFIÉ PLOMB LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.2907
 point-s.ca

PNEUS
 ALIGNEMENT
 SUSPENSION
 VIDANGE
 FREINS
 SILENCIEUX
 INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
 - agricole

418 492-2915
 622 boul. Hébert
 Saint-Pascal

MALLETTE
 Mallette
 Société en collectif
 Comptables agréés

Tél.: (418) 492-3515
 Téléc.: (418) 492-9640
 Cel.: (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
 Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
 Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon
 Me Doris St-Pierre
 Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
 Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
 Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
 Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-714-6730
 Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
 S.V.P. appeler au
 Tél.: 418-492-5942

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
 Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brufois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
 Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
 Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
 and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
 Mohair

Centre-Femmes
 LA PASSERELLE
 DU KAMOURASKA

418-492-1449
 www.lapasserelledukamouraska.org

Prendre soin de soi. S'enrainer.
 Agir ensemble. S'outiller.

- Relation d'aide
- Développement de soi
- Activités
- Actions collectives

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
 St-Bruno-de-Kamouraska QC
 G0L 2M0
 418 492.6311
 Manon Thériault prop.



1 PERSONNE SUR 2
ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS → PRÉSENTE UNE
PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!

489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL



Membre affilié



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi 9 h à 20 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Téléc. : 418 492-2255
Courriel : bsr@familiprix.com



321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

418 492-2612
www.stbrunokamouraska.ca

MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Au plaisir de vous rencontrer.

**Alimentation
Saint-Bruno 2020**

Isabelle Bérubé
Jean-Charles Chénard À votre service
155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

**Épicerie - Essence
Service de traiteur**



Desjardins
Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

BASIE32
web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque
334, rue de l'église
Saint-Bruno 418-492-7803

Depuis 1950



735, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
418 492-3632

91, boul. Cartier
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4
418 860-3632



Alimentation Gabriel Landry inc.
501, avenue Patry, Saint-Pascal
418 492-1034

Services en ligne et à distance



Chez Desjardins, nous restons près
de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos
opérations financières en toute
sécurité, dans le confort de votre
foyer.

